



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....27
 Pouvoirs.....10
 Excusés..... 05
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 3 JUILLET 2025**

N°2025-07-16 : ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Le jeudi 3 juillet 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 19 juin 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheiredine
MAUROBET Catherine	LE COZ Lucie	ADLANI Myriam
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	GUIMARAES Odette	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	CRALIS Christophe	TRILLAUD Laurent
COLLET Marie-Madeleine	AÏDOUDI Salem	HODÉ Laurence
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	MARKARIAN Olivier

Pouvoirs :

MILOTI Donni	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
HERRMANN Marie-Catherine	à ATTARD Gérard
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
LAFARGUE Jean-Claude	à CARRATALA Henri
LEROUX Pierre-Olivier	à MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre	à MARKARIAN Olivier
BERTHE Éloïse	à CRALIS Christophe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusés :

BONINI Bruno	JOLY Nathalie	RENAULT Bernadette
HAMZA Ali	CARCREFF Corinne	

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme MOULINAT-KERGOAT a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20250710-2025-07-16-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2025
 Date de réception préfecture : 10/07/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme MOULINAT-KERGOAT rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations précédentes portant actualisation des tarifs des activités culturelles, n°2020-07-18 du 2 juillet 2020, n°2021-07-05 du 8 juillet 2021, n°2022-06-04 du 8 juin 2022, n°2023-07-30 du 6 juillet 2023 et n°2024-06-32 du 20 juin 2024 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 25 juin 2025 ;

Considérant que la Commune souhaite maintenir une tarification accessible au plus grand nombre ;

Considérant toutefois qu'il est nécessaire, dans l'intérêt d'une bonne administration de la Commune, d'appliquer aux tarifs soumis à quotient familial une augmentation de 2% ;

Considérant qu'en outre, il est nécessaire d'appliquer au Conservatoire une tarification dégressive aux élèves d'un même foyer ;

Considérant qu'il convient d'appliquer une remise aux élèves du Conservatoire inscrits à deux parcours simultanés, ce qui constitue un intérêt pédagogique pour les élèves ;

Considérant qu'il convient d'appliquer une tarification différenciée aux élèves du Conservatoire dont le foyer fiscal n'est pas situé à Livry-Gargan ;

Considérant enfin qu'il s'agit de préciser la nature des parcours différenciés en fonction des profils des élèves et d'appliquer une tarification adéquate ;

Après en avoir délibéré ;

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20250710-2025-07-16-DE Date de télétransmission : 10/07/2025 Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

À la majorité par :

- 35 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LE COZ Lucie	ADLANI Myriam
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	GUIMARAES Odette	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	CRALIS Christophe	TRILLAUD Laurent
COLLET Marie-Madeleine	AÏDOUDI Salem	MARKARIAN Olivier
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	

MILOTI Donni	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
HERRMANN Marie-Catherine	à ATTARD Gérard
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
LAFARGUE Jean-Claude	à CARRATALA Henri
LEROUX Pierre-Olivier	à MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre	à MARKARIAN Olivier
BERTHE Éloïse	à CRALIS Christophe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent

- 2 abstentions :

HODÉ Laurence	
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

- 1 Ne prends pas part au vote :

CARCREFF Corinne

Article 1 : Fixe les tarifs annuels des activités au conservatoire sont les suivants :

PARCOURS EVEIL INITIATION

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	EVEIL CORPOREL ET MUSICAL INITIATION MUSIQUE ou DANSE METHODE SUZUKI VIOLONCELLE	PARCOURS DECOUVERTE INSTRUMENTALE SEUL
T1	De 0€ à 38,99 €	112,10 €	74,70 €
T2	De 39 € à 164,99 €	113,10 €	75,50 €
T3	De 165 € à 272,99 €	114,20 €	76,20 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-16-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

T4	De 273 € à 359,99 €	115,90 €	77,30 €
T5	De 360 € à 444,99 €	124,00 €	82,70 €
T6	De 445 € à 519,99 €	130,90 €	87,20 €
T7	De 520 € à 595,99 €	135,20 €	90,50 €
T8	De 596 € à 666,99 €	143,40 €	95,60 €
T9	De 667 € à 751,99 €	151,30 €	100,80 €
T10	De 752 € à 821,99 €	158,50 €	105,70 €
T11	De 822 € à 899,99 €	167,80 €	112,00 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	181,30 €	117,70 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	191,10 €	127,50 €
T14	De 1317 € à 1846,99 €	225,10 €	150,10 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	246,60 €	164,40 €

PARCOURS ETUDES

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	MUSIQUE (INSTRUMENT ET VOIX) 1er et 2ème cycle, Instrument 3ème cycle	INSTRUMENT ELEVES CHAMS	DANSE CYCLE 1	DANSE CYCLE 2 et 3
T1	De 0€ à 38,99 €	156,90 €	134,50 €	134,50 €	156,90 €
T2	De 39 € à 164,99 €	158,40 €	135,80 €	135,80 €	158,40 €
T3	De 165 € à 272,99 €	160,00 €	137,20 €	137,20 €	160,00 €
T4	De 273 € à 359,99 €	162,90 €	140,60 €	140,60 €	162,90 €
T5	De 360 € à 444,99 €	174,60 €	149,90 €	149,90 €	174,60 €
T6	De 445 € à 519,99 €	180,90 €	156,60 €	156,60 €	180,90 €
T7	De 520 € à 595,99 €	190,00 €	161,00 €	161,00 €	190,00 €
T8	De 596 € à 666,99 €	197,70 €	174,10 €	174,10 €	197,70 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-16-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

T9	De 667 € à 751,99 €	209,70 €	195,50 €	195,50 €	209,70 €
T10	De 752 € à 821,99 €	220,00 €	198,60 €	198,60 €	220,00 €
T11	De 822 € à 899,99 €	233,30 €	203,80 €	203,80 €	233,30 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	246,00 €	212,90 €	212,90 €	246,00 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	270,30 €	233,60 €	233,60 €	270,30 €
T14	De 1317 € à 1846,99 €	301,50 €	262,90 €	262,90 €	301,50 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	337,20 €	291,90 €	291,90 €	337,20 €

PARCOURS ENSEMBLES

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	MUSIQUE	DANSE
T1	De 0€ à 38,99 €	78,40 €	156,90 €
T2	De 39 € à 164,99 €	79,20 €	158,40 €
T3	De 165 € à 272,99 €	80,00 €	160,00 €
T4	De 273 € à 359,99 €	80,90 €	162,90 €
T5	De 360 € à 444,99 €	86,90 €	174,60 €
T6	De 445 € à 519,99 €	90,80 €	180,90 €
T7	De 520 € à 595,99 €	96,40 €	190,00 €
T8	De 596 € à 666,99 €	98,50 €	197,70 €
T9	De 667 € à 751,99 €	99,10 €	209,70 €
T10	De 752 € à 821,99 €	110,90 €	220,00 €
T11	De 822 € à 899,99 €	118,50 €	233,30 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	125,70 €	246,00 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	133,00 €	270,30 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-16-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

T14	De 1317 € à 1846,99 €	149,10 €	301,50 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	168,60 €	337,20 €

PARCOURS PERSONNALISES, ADAPTES ET SPECIFIQUES

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	DEUXIEME INSTRUMENT	INSTRUMENT SEUL	COURS INDIVIDUEL	PARCOURS ADAPTE MUSIQUE	CHORALE ADULTES
T1	De 0€ à 38,99 €	78,40 €	134,50 €	134,50 €	TARIF EN FONCTION DES DISCIPLINES PRATIQUEES	CHORALE ADULTES LIVRYENS 78,50€ NON LIVRYENS 92 €
T2	De 39 € à 164,99 €	79,20 €	135,80 €	135,80 €		
T3	De 165 € à 272,99 €	80,00 €	137,20 €	137,20 €		
T4	De 273 € à 359,99 €	80,90 €	140,60 €	140,60 €		
T5	De 360 € à 444,99 €	86,90 €	149,90 €	149,90 €		
T6	De 445 € à 519,99 €	90,80 €	156,60 €	156,60 €		
T7	De 520 € à 595,99 €	96,40 €	161,00 €	161,00 €		
T8	De 596 € à 666,99 €	98,50 €	174,10 €	174,10 €		
T9	De 667 € à 751,99 €	99,10 €	195,50 €	195,50 €		
T10	De 752 € à 821,99 €	110,90 €	198,60 €	198,60 €		
T11	De 822 € à 899,99 €	118,50 €	203,80 €	203,80 €		
T12	De 900 € à 1063,99 €	125,70 €	212,90 €	212,90 €		
T13	De 1064 € à 1316,99 €	133,00 €	233,60 €	233,60 €		
T14	De 1317 € à 1846,99 €	149,10 €	262,90 €	262,90 €		
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	168,60 €	291,90 €	291,90 €		

Article 2 : Précise que le règlement des prestations du Conservatoire peut se faire en trois fois à l'accueil du Conservatoire ou bien en six fois en télépaiement sur IMuse à la demande des usagers.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-16-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

- Article 3 : Dit que les élèves inscrits dans le cursus Suzuki (tarif éveil musique) doivent adhérer individuellement, à leur charge, à l'Association française pour la Pédagogie Suzuki (tarif indicatif 2025 : 22 € par an)
- Article 4 : Précise que les débutants qui intègrent le parcours découverte instrumentale peuvent le faire en novembre pour 3 cycles de 9 séances, fin janvier pour 2 cycles de 9 séances et fin mars pour 1 cycle de 9 séances.
- Article 5 : Précise que l'inscription est faite pour l'intégralité des cycles en fonction de la date de commencement. Le renoncement à la poursuite du parcours découverte en cours de cycle ou d'un cycle à l'autre ne donnera lieu à aucun remboursement.
- Article 6 : Précise que les élèves CHAM pratiquant leur cours d'instrument dans un autre établissement, ainsi que les participants à l'orchestre d'Harmonie uniquement pour les cérémonies officielles sont exonérés de frais d'inscription.
- Article 7 : Précise que les foyers dont deux membres sont inscrits au Conservatoire bénéficient d'une remise de 2,5% sur l'ensemble des frais d'inscription, tandis que les foyers dont trois membres sont inscrits bénéficient d'une remise de 5%, les foyers dont quatre membres sont inscrits d'une remise de 7,5% et les familles dont cinq membres sont inscrits d'une remise de 10%.
- Article 8 : Applique le tarif de la tranche la plus élevée aux élèves dont le foyer fiscal n'est pas domicilié dans la Commune pour les tarifs liés au quotient familial. Pour les élèves de la chorale adulte dont le foyer fiscal n'est pas domicilié dans la Commune, un tarif forfaitaire de 92 euros sera appliqué.
- Article 9 : Une remise de 5% est appliquée aux élèves inscrits à deux parcours Etudes simultanés (musique et danse).
- Article 10 : Précise que les remises ne sont pas cumulables entre elles. Seule la plus avantageuse est appliquée.
En outre, les tarifs suivants sont fixés comme suit :

MEDIATHEQUE	
Abonnement annuel	GRATUIT
AUTRES	
Remplacement carte magnétique de la Médiathèque en cas de perte	3.00 €
Remboursement de la valeur du document non rendu + une pénalité de :	15.00 €
Photocopie et impression (la page)	0.20 €

CARTE CCYM « MA CARTE »	
Tarif annuel pour accéder aux avantages de la carte de fidélité	10.20 €
CINEMA	
Entrée plein tarif	6.20 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	1.70 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-16-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Ciné-événement	3.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	4.50 €
Tarif adhérent à la « Carte jeunesse »	3€
Supplément séance 3D	+ 1.10 €
Et tarifs selon dispositifs départementaux ou nationaux (jeunes de - de 14 ans par exemple...)	
SPECTACLES	
Ciné-conférence et théâtre jeune public	
Plein tarif	6.20 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	4.70 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	4.50 €
Spectacle de catégorie « jeune et famille »	
Plein tarif	10,00€
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	8,00€
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	7,00€
Groupes et écoles (par entrée)	2.50€
Spectacle de catégorie découverte	
Plein tarif	15.50 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	12.40 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	10.40 €
Tarif adhérent à la « Carte jeunesse »	10€
Spectacle de catégorie 1	
Plein tarif	19.00 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	15.00 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	12.50 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-16-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Tarif adhérent à la « Carte jeunesse »	10€
Spectacle de catégorie 2	
Plein tarif	26.00 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	19.00 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	15.50 €
Tarif adhérent à la « Carte jeunesse »	10€
Spectacle de catégorie 3	
Plein tarif	29.00 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	22.00 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	19.00 €
Tarif adhérent à la « Carte jeunesse »	10€
AUTRES	
Remplacement de la carte « ma carte » en cas de perte	3.00 €
Entrée L-Game (2 jours) <i>Gratuité pour les enfants jusqu'à 5 ans</i>	3.50 €
Spectacles au conservatoire (hors programme des classes du conservatoire) <i>Gratuité pour les élèves du conservatoire</i>	3.00 €

- Article 11 : Dit que l'adhésion à la carte du CCYM est annuelle ;
- Article 12 : Abroge l'ensemble des dispositions des délibérations antérieures à la présente délibération portant sur le même objet ;
- Article 13 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Article 14 : Dit que l'ensemble des crédits correspondant est inscrit dans le budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 3 juillet 2025.



 Pierre-Yves MARTIN
 Maire de Livry-Gargan
 Conseiller départemental

date de publication : le 11/07/2025

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20250710-2025-07-16-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2025
 Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.